
Numéro de l'intervention: 245-2010
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 30.11.2010
Déposée par: Grimm (Burgdorf, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 2
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction:

Standardisation des cours de naturalisation



Le Conseil-exécutif est chargé de compléter comme suit la législation sur la procédure de naturalisation :

1. Les objectifs d'apprentissage des cours de naturalisation sont standardisés.
2. Les cours de naturalisation sont sanctionnés par une attestation délivrée à l'issue d'un test obligatoire.
3. Des exigences minimales sont définies pour la réussite au test.

Développement

Depuis le 1^{er} janvier 2010, toute personne désireuse de se faire naturaliser doit avoir réussi un examen linguistique de niveau A2, conformément au cadre européen commun de référence pour les langues défini par le Conseil de l'Europe. L'attestation doit être jointe à la demande de naturalisation.

La personne doit également suivre un cours de naturalisation obligatoire (structure et organisation de l'Etat démocratique, conditions de vie, travail et formation en Suisse, droit au quotidien). Ces cours, toutefois, n'obéissent pas à des standards uniformes et ne sont pas sanctionnés par un test.

Pour que les personnes aspirant à la naturalisation soient toutes soumises aux mêmes exigences dans tout le canton, il importe que les établissements qui dispensent les cours de naturalisation appliquent des objectifs d'apprentissage uniformes. Les connaissances acquises doivent être contrôlées par un test. Pour le réussir et obtenir l'attestation, les personnes devront remplir des exigences minimales, à définir.

Les expériences réunies jusqu'à maintenant montrent que certaines des personnes qui suivent les cours le font parce qu'elles en ont l'obligation, et qu'elles se montrent donc passives. Elles n'y assistent dans certains cas que dans la mesure nécessaire pour obtenir l'attestation de fréquentation.

La définition de standards et l'introduction du test obligatoire devraient éveiller l'intérêt des personnes désireuses d'obtenir la naturalisation. Grâce aux objectifs d'apprentissage, elles devraient en outre en apprendre plus.